

Conditions et prerequis pour l'accès en Master 2 Santé Publique Parcours "Intervention en Promotion de la Santé" (IPS)

Joëlle KIVITS

Les étudiants du cursus santé (médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique) suivent au cours de leurs études en premier et deuxième cycle l'équivalent d'une partie du programme de M1 pour au moins 27 ECTS.

Ils peuvent être admis en M2 par dispense des semestres 7 et 8 du Master SP sous réserve d'avoir satisfait aux conditions suivantes :

1) La validation de 27 ECTS (ou plus) parmi une liste comprenant :

▪ Semestre 7

- UE "Protocole d'investigation en santé publique" (3 ECTS)
- UE "Méthodes d'investigation quantitatives et qualitatives" (9 ECTS)

UE non obligatoires au choix :

- UE "Concepts et savoirs de base" (3 ECTS) (recommandée)
- UE "Statistiques de base" (9 ECTS)
- UE "Documentation et communication" (3 ECTS)
- UE "Démarches qualité dans les établissements de santé et en santé publique (3 ECTS)

▪ Semestre 8

- UE "Intervention et évaluation en santé publique" (9 ECTS)
- UE "Déterminants et leviers d'action en santé" (6 ECTS)

UE non obligatoires au choix :

- UE "Systèmes et politiques de santé" (6 ECTS)
- UE "Gestion de projet" (3 ECTS)
- UE "Stage d'initiation à la recherche " (6 ECTS) * (recommandée)

2) La validation du FASM (DCEM2 ou équivalent)

3) L'avis du conseil pédagogique

* Le "Stage d'initiation à la recherche en santé publique" ne nécessite pas la présence dans un laboratoire de recherche. Il est évalué sous forme d'un contrôle continu à partir de travaux à réaliser seul et en groupe.

ATTENTION : les UE ne sont pas compensables pour les cursus santé et la validation d'une UE se fait à 10/20